

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

15ème session

26 septembre au 1^{er} octobre 2011

Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

RÉSOLUTION EN/01/09/2011

Objet : Accueil des bacheliers français des établissements français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français

Considérant :

les difficultés rencontrées par les bacheliers français de nos établissements français à l'étranger pour bénéficier de bonnes conditions d'accueil ;

la création de l'EPIC CampusFrance (établissement public industriel et commercial) destiné à améliorer les services aux étudiants ;

les situations particulières de ces bacheliers ;

Demande :

- Que tout soit mis en œuvre pour leur assurer un meilleur accueil
 - par un accès prioritaire aux résidences universitaires dès la 1^{ère} année ;
 - par une simplification des formalités et procédures (ouverture de compte bancaire, caution, garants...) ;
 - par la mise en place généralisée de tutorats en première année.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

L'AEFE a signé le 5 octobre 2011 une convention de partenariat avec CampusFrance, l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, afin de formaliser les actions de collaboration déjà existantes : formation à l'orientation par le SORES (service de l'orientation et de l'enseignement supérieur) de l'AEFE des agents d'espaces CampusFrance, organisation conjointe à Paris de sessions d'accueil et d'information d'élèves scolarisés dans le réseau (par exemple, réception d'élèves des USA, d'Inde...), organisation en commun de séminaires d'information sur les études supérieures, etc. Un guide commun AEFÉ/CampusFrance nouveau à destination des lycéens des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger et de leurs familles, «Etudier en France après le baccalauréat», est disponible depuis cet automne sur le site de l'AEFE et mis à disposition pour impression par les établissements qui souhaitent en faire profiter les familles et les élèves. Ce partenariat vise à contribuer à l'amélioration de l'attractivité de notre système d'enseignement supérieur.

L'AEFE, à travers le SORES, veille aussi au meilleur accueil possible des candidats à l'affectation dans un établissement d'enseignement supérieur français en négociant des conditions spécifiques de logement pour l'ensemble des élèves du réseau avec divers établissements offrant des internats (par exemple le foyer des jeunes lycéennes à Paris). Dans ce contexte, elle s'est aussi rapprochée d'Egide, opérateur de mobilité internationale, afin d'étudier les possibilités de coopération pour proposer :

- un accueil à l'aéroport des élèves le demandant ;
- un accès privilégié à des résidences universitaires ;
- un accompagnement dans le cadre des formalités et procédures (ouverture de compte bancaire, caution, garants...) ;

Par ailleurs, il est à noter que la grande majorité des établissements d'enseignement supérieur français (Universités ou Grandes Ecoles) proposent déjà un système de tutorat dont peuvent bénéficier les élèves du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.